



Direction du CCAS - Emploi Accomp parcours professionnels - CCAS

DELIBERATION N° 2024.12.60

du Conseil d'Administration du 17 décembre 2024

Tableaux des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Versailles

Date de la convocation : 5 décembre 2024
Nombre d'Administrateurs : 17
Secrétaire de séance : Agnès de LONGUEAU

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Martine DESRUES, Mme Pilar SALDIVIA, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Corinne FORBICE, Mme Corinne BEBIN, M. Michel RENAUT, Mme Sylvie FOURNIER, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS.

Absents excusés:

Mme Stéphanie LESCAR, M. François DE MAZIERES, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29, L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 332-23, L. 332-24, L. 343-1, L 333-1, L. 333-12 et L. 352-4 ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, modifié en dernier lieu par le décret n° 2021-846 du 29 juin 2021 ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Vu la délibération N° 2020.12.53 du Conseil d'Administration du 15 décembre 2020 portant sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (modification de la délibération n°2017-12-56 du 8 décembre 2017) ;

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis favorable du comité Social Territorial du 05/12/2024

Vu les crédits du budget des exercices concernés et les imputations correspondantes ;

Considérant que les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant, et qu'il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Monsieur le Vice-Président expose :

Le tableau des effectifs est une expression de l'ajustement des effectifs à l'exercice des compétences de la commune. Il y mentionne filière par filière, grade par grade, le nombre d'agents titulaires maximum que la collectivité peut employer.

Les modifications du tableau des effectifs **du CCAS de Versailles** pour le budget principal résultent :

- Des nominations suite aux lignes directrices de gestion du 01/07/2024
- Des recrutements et mobilités
- De la création du poste d'intervenant social au commissariat.

Le tableau des effectifs du CCAS de Versailles compte **43 postes** selon l'annexe 1.

Les modifications du tableau des effectifs du **foyer de vie La Maison d'Eole** résultent :

- Des nominations suite aux lignes directrices de gestion du 01/07/2024
- Des recrutements et mobilités

Le tableau des effectifs d'Eole compte **38 postes** selon l'annexe 2.

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

- 1) D'adopter le tableau des effectifs du CCAS, présenté en annexe 1
- 2) D'adopter le tableau des effectifs du foyer de Vie Eole présenté en annexe 2.
- 3) Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours et des suivants.

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 10 voix , 2 voix contre (Madame Corinne BEBIN, Madame Sylvie PIGANEAU.) , 2 abstentions (Madame Martine DESRUES, Madame Corinne FORBICE.)